Egalite professionnelle hommes-femmes

L'index égalité professionnelle a été instauré par la Loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Sa déclinaison dans la fonction publique hospitalière est fixée par 2 Décrets (n°2024-948 et 2024-949 du 21 octobre 2024).

Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération et de promotion à travers 5 indicateurs sous la forme d'une note sur 100. Les établissements dont la note est inférieure à 75 points sont tenus de fixer et de publier leurs objectifs de progression de chacun de ces indicateurs.

Voici les résultats des indicateurs concernés pour le groupement hospitalier aube marne :

Période de référence : année 2024

Index	Libellé indicateur	Taux ou nombre	Points	Indicateur renseigné
Indicateur 1	Ecart de rémunération fonctionnaires	6	34	1
Indicateur 2	Ecart de rémunération contractuels	3,5	27	1
Indicateur 3	Ecart de promotion de corps	0,0	0	0
Indicateur 4	Ecart de promotion de grade	7,9	5	1
Note finale			66	
Note finale après proratisation			**78**	

Merci d'adresser toute correspondance au
Siège social : GHAM - Site hospitalier de Romilly sur Seine – rue Paul Vaillant Couturier – BP 159 - 10105 Romilly sur Seine Cedex
T : 03.25.21.96.00 / F : 03.25.21.96.25

SITE DE ROMILLY SUR SEINE
Rue Paul Vaillant Couturier
10100 Romilly sur Seine
03.25.21.96.00

SITE DE SÉZANNE
16 rue des Récollets
51120 Sézanne
03.26.81.79.79

SITE DE NOGENT SUR SEINE
5 place Aristide Briand
10400 Nogent sur Seine
03.25.39.87.08